



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 9 JUIN
2023

OBJET : Travaux d'éclairage public remplacement bulles armoire 46 –
SYDEC (Commande)
Délibération n° 2023-054

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1^{er} juin 2023,
s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE,
Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH
LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard
MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry
BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémie MARTI, Florence GACHIE,
Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU à MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN à M. Claude
POMIES, Mme Evelyne PISSOAT à M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN à M. Jérémie MARTI,
M. Alexandre MARTIN à MME Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSEES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 22
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5
Conseillers Municipaux excusés : 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
Vu le Budget de la commune (Budget principal),
Vu les statuts du SYDEC,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant les compétences précédemment transférées par la commune au SYDEC,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :



Article 1 : la réalisation, par le SYDEC des travaux d'éclairage public avec le remplacement de bulles (armoire 46) et le versement de la participation communale correspondante à hauteur de 5 816 euros au SYDEC (dossier n° 054394).

Travaux dont le plan prévisionnel de financement peut ainsi se résumer comme suit :

Montant estimatif TTC	10 855 euros
TVA pré financée par le SYDEC	1 699 euros
Montant HT	9 156 euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	2 008 euros
ETAT	1 332 euros
<i>Participation communale</i>	<i>5 816 euros</i>

Article 2 : de s'engager ainsi à verser la somme de 5 816 euros au SYDEC au titre de la réalisation de ces travaux.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation de cette délibération sera notamment transmise à M. le Président du SYDEC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 juin 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-